

CATEGORIES C, EN AVANT !

- SOIGNANTS
- ADMINISTRATIFS
- TECHNIQUES



www.cgtchutoulouse.fr



RAS LE BOL DES SALAIRES DE MISÈRE !!!

Augmenter les salaires, une nécessité

Il est essentiel de garantir le pouvoir d'achat de tous les salariés dans nos établissements.

Il est urgent de prendre des mesures particulières pour les bas salaires.

Dans notre secteur de la santé, de nombreux salariés connaissent de graves difficultés financières.

Loin de tout superflu, ce sont bien des dépenses incompressibles qui sont à la hausse et grèvent les budgets : Energie, carburants, logement, santé (déremboursement de médicaments), alimentation, habillement.

Le salaire n'est pas un coût , c'est une richesse !

Il contribue notamment à financer notre système de protection sociale et constitue ainsi un élément fondamental de la solidarité. Il forme aussi la base de calcul de notre future pension.

Augmenter les salaires pour relancer l'économie !

Le salaire détermine la consommation des ménages, agit sur l'économie et l'emploi. L'augmentation des salaires sera réinjectée dans la consommation, et participera à la relance économique !

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !!!

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL

DEVANT L'ARS À TOULOUSE

Mardi 4 Décembre

15H00

10, chemin du raisin, Devant L'ARS

Assemblées générales

27 novembre - 14h

PURPAN/HE/PDV : Local syndical CGT Purpan Haut.

RANGUEIL : Maison du personnel.

29 novembre - 14h

LA GRAVE/ Hôtel DIEU : locaux syndicaux CGT hôtel Dieu.

FONTAINE SALEE : Local Syndical CGT

NOS REVENDICATIONS

Le SMIC à 1700 euros Brut. Il faut une refonte de toutes les grilles de salaire, de toutes les catégories, et surtout celles de la catégorie C. Nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations pour :

- Une augmentation significative de la valeur du point d'indice.
- Une grille qui démarre à 1,2 fois le SMIC pour les agents qualifiés en échelle 4.
- Une carrière linéaire sans ratio, ni quotas,
- Un doublement du salaire sur la carrière,
- Un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subi depuis 2000.
- La reconnaissance salariale des qualifications,
- La Prise en compte de la pénibilité de nos métiers.

Plus d'infos dans les permanences syndicales:

Rangueil: 05-61-32-25-67 Larrey: 05-67-77-14-11 Purpan: 05-61-77-77-08 Purpan plaine: 05-67-77-10-88
Hôtel-Dieu: 05-61-77-84-70 La Grave: 05-61-77-79-71, Fontaine salée: 05-61-90-92-90, Garonne: 05.34.55.76.78
Intranet: rubrique vie sociale/syndicats du CHU/syndicat CGT, FACEBOOK : «CGT CHU TOULOUSE»

Suivez nos infos sur www.cgtchutoulouse.fr

CGT Catégories C : salaires, faisons le point => Aie Aie Aie

1/ Destruction méthodique de nos grilles de salaire depuis 1980. La CGT n'a pas signé les différents protocoles (2001, 2006) qui ont jalonné l'histoire de nos grilles de salaire, peut-on le lui reprocher quand on voit le résultat ? Comparaison avec le SMIC à l'époque et maintenant

Grades	1980		2012		Pertes mensuelles	
	Début de carrière	Fin de carrière	Début de carrière	Fin de carrière	Début de carrière	Fin de carrière
ASHQ	SMIC + 10%	SMIC + 50%	SMIC + 0,03%	SMIC + 15,26%	142,14 €	494,71 €
AS - AP - AMP	SMIC + 20%	SMIC + 60%	SMIC + 0,36%	SMIC + 19,84%	280,00 €	572,55 €
Aide labo - pharmacie	SMIC + 20%	SMIC + 60%	SMIC + 0,36%	SMIC + 19,84%	280,00 €	572,55 €
Adjt Adm 2° CI	SMIC + 20%	SMIC + 50%	SMIC + 0,36%	SMIC + 19,84%	280,00 €	429,98 €
OPQ	SMIC + 20%	SMIC + 90%	SMIC + 0,36%	SMIC + 19,84%	280,00 €	1 000,25 €
Ambulancier 2° Cat	SMIC + 20%	SMIC + 90%	SMIC + 0,36%	SMIC + 19,84%	280,00 €	1 000,25 €
Adjt Adm 1° CI	SMIC + 30%	SMIC + 100%	SMIC + 0,68%	SMIC + 27,31%	418,01 €	1 036,32 €
Maître Ouvrier	SMIC + 40%	SMIC + 100%	SMIC + 0,68%	SMIC + 27,31%	560,57 €	1 036,32 €
Agent de Maîtrise	SMIC + 40%	SMIC + 120%	SMIC + 0,68%	SMIC + 27,31%	560,57 €	1 335,71 €

Depuis 1980 les pertes de salaires sont énormes !!!

*Chiffres de juillet 2012

2/ Pauvre du début à la fin de la carrière, l'augmentation annuelle ne couvre même pas l'inflation *

Echelle 3 => différence entre début et fin de carrière 15 % sur 30 ans => augmentation annuelle de 0,50 %

Echelle 4 => différence entre début et fin de carrière + 18,00 % sur 30 ans => augmentation annuelle de 0,60 %

Echelle 5 => différence entre début et fin de carrière + 24 % sur 30 ans => augmentation annuelle de 0,80 %

3/ Les diplômés sont en soldes => le diplôme d'Aide Soignant, CAP, BEP, Bac pro tout cela ne vaut qu'un point d'indice de plus soit => **4.63 €:**

Salaire d'embauche sans diplôme => Indice 308 (SMIC) *

Salaire d'embauche avec diplôme => Indice 309 (SMIC + 4.63€)



TOUS ENSEMBLE ON PEUT LE FAIRE !!!